



الإتحاد الجزائري لكرة القدم
FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الوطنية لكرة القدم داخل القاعة
Ligue Nationale de Futsal



Commission de l'Organisation des Compétitions

PROCES VERBAL N° 09

SEANCE DU

LUNDI 02 DECEMBRE 2024

Saison Sportive 2024 / 2025



Etaient Présents :

Mr ADDI Abderahmane	Président
Mr ZEMMOURI Mohamed	Secrétaire
Mr KHINACHE Réda	Responsable de la Programmation

Le Lundi 02 Décembre 2024 à 10 h00 s'est tenue une séance de travail au siège de la Ligue Nationale de Futsal en présence des membres de la Commission Organisation des Compétitions .

ORDRE DU JOUR

01	Classement Division 1 (Mise à jour classement 4eme Journée) Suite à la Décision de la Commission de Discipline Séance du 26.11.2024 Affaire N°22 / Rencontre AF BBA – GF BBA du 22.11.2024
02	Résultat des Rencontres Coupe d'Algérie Futsal 2eme Tour Préliminaire - 29 et 30 Novembre 2024
03	Traitement des Affaires
04	Programme des Rencontres Coupe d'Algérie Futsal 3 eme Tour Préliminaire - 20 et 21 Décembre 2024
05	Programme des Rencontres Futsal Division 1 (5eme Journée) 06 et 07 Décembre 2024
06	Programme des Rencontres Futsal Division 2 (2eme Journée) 06 et 07 Décembre 2024
07	Programme de la rencontre reprogrammée Catégorie U 16 (1 ere Journée) 06 - 07 décembre 2024
08	Note aux Clubs « Règlements du Cjampionnat Futsal »

1- (Mise à jour classement 4eme Journée)

Suite à la Décision de la Commission de Discipline Séance du 26.11.2024

Affaire N°22 / Rencontre AF BBA – GF BBA du 22.11.202

Classement de la Compétition Nationale Futsal-- Division 1 -
Saison 2024 – 2025 ---Phase Aller --- 4eme Journée

GRUPE 01 – SUD-EST

Rang	Groupe Sud	Pts	M . J	G	N	P	Bp	Bc	Diff.	Obs
01	HB Metlili Chaanba	10	4	3	1	0	20	9	+ 11	
02	CSN Bounoura	9	3	3	0	0	21	8	+ 13	
03	CRM Hassi Messaoud	9	3	3	0	0	11	7	+ 4	
04	CSS Ghardaia	4	4	1	1	2	15	15	0	
05	RC Hassani Abdelkrim	3	3	1	0	2	12	13	-1	
06	CM Berriane	0	3	0	0	3	4	17	-13	
07	JSM Djamaa	0	4	0	0	3	7	24	- 14	

GRUPE 02 – CENTRE EST

Rang	Clubs	Pts	M . J	G	N	P	Bp	Bc	Diff.	Obs
01	CF El Kseur	12	4	4	0	0	20	5	+ 15	
02	GF Bordj Bou Arréridj	9	3	3	0	0	21	5	+ 16	
03	C Ras El Ain	9	3	3	0	0	11	7	+ 4	
04	AC Auzium	3	3	1	0	2	11	12	-1	
05	AC Guelma	1	4	0	1	3	12	18	- 6	
06	GAF Skikda	1	3	0	1	2	7	22	- 15	
07	AF Bordj Bou Arréridj	0	4	0	0	4	8	21	- 13	

GRUPE 03 – CENTRE OUEST

Rang	Clubs	Pts	M . J	G	N	P	Bp	Bc	Diff.	Obs
01	J Sidi Moussa	9	4	3	0	1	20	13	+7	
02	MHS Oran	8	4	2	2	0	23	9	+14	/
03	FC Akbou	7	3	2	1	0	28	7	+ 21	
04	MC Béjaia	7	3	2	1	0	17	7	+ 10	/
05	OS Tighenif	3	3	1	0	2	9	17	- 8	/
06	UAM Sahel	0	3	0	0	3	8	27	- 19	/
07	AE Kiffan Tlemcen	0	4	0	0	4	8	33	- 25	/

2- Résultat des Rencontres
Coupe d'Algérie Futsal Saison 2024 – 2025
2 eme TOUR PRELIMINAIRE :
29 et 30 Novembre 2024

N°	DESIGNATIONS		
REGION SUD OUEST			
/	OR Abadla « Exempt »		/
/	RC Naama « Exempt »		/
REGION OUEST			
12	3 Freres Amarouche Sidi Bel Abbes	AE Kiffan Tlemcen	7 - 3
13	JSM Tlemcen	OS Tighenif	5 - 1
REGION CENTRE			
14	UAM Sahel	ARB Tissemsilt	3 - 5
15	ES Bologhine	CS Birmouradrais	2 - 8
J Sidi Moussa « Exempt »			/
REGION EST			
16	RC Ain Mlila	RC El Eulma	5 - 6
17	C Ras El Ain	GAF Skikda	5 - 2
18	GF Bordj Bou Arréridj	AT Msila	11 - 2
REGION SUD			
19	RC Hassani Abdelkrim	MC Oum Meriem	3 - 2
20	RC Meghaier	ESL Méniaa	N.J *
21	TS El Ksour	Athlétic In Salah	N.J *

* **N.B :**

* (Rencontres Non Joués N.J) - Voir Traitement des Affaires

3-TRAITEMENT DES AFFAIRES
Coupe D'Algerie – Catégorie Séniors :

Etude de la Rencontre Non Jouée :

Affaire N° 19 / D O C

Rencontre RC Meghaier – ESL Méniaa du 29 Novembre 2024

→ **Attendu que** la rencontre de Coupe d'Algérie Futsal RC Meghaier – ESL Méniaa , programmée le Vendredi 29 Novembre 2024 ne s'est pas déroulée ; alors que l'Equipe RC Méghaier ainsi que les Officiels de Match officiellement désignés étaient programmés aux lieu et heure prévus de la rencontre ;

→ **Attendu qu'**il en ressort que la rencontre ne s'est pas déroulée en raison de l'absence du club ESL Méniaa

→ **Attendu qu'**il y a lieu de considérer que la rencontre de de Coupe d'Algérie Futsal RC Meghaier – ESL Méniaa h , qu'il s'agit d'un forfait délibéré en Coupe d'Algérie Futsal Saison 2024-2025 de l'Equipe ESL Méniaa

→ **Attendu que** le club ESL Méniaa encours l'application de sanctions ;

- **Par ces motifs et de ce qui précède la Commission décide :**

**Match perdu par pénalité à l'Equipe ESL Méniaa pour en attribuer le gain du match à l'Equipe RC Meghaier
qui marque trois (3) points et un score de trois (03) buts à zéro (00)**

Dix Mille Dinars d'amende (10.000 DA) au club ESL Méniaa

Etude de la Rencontre Non Jouée :

Affaire N° 20 / D O C

Rencontre TS El Ksour –Athlétic In Salah du 29 Novembre 2024

- **Attendu que** la rencontre de Coupe d'Algérie Futsal TS El Ksour – Athlétic In Salah , programmée le Vendredi 29 Novembre 2024 ne s'est pas déroulée ; alors que l'Equipe TS El Ksour ainsi que les Officiels de Match officiellement désignés étaient programmés aux lieu et heure prévus de la rencontre ;
- **Attendu qu'il** en ressort que la rencontre ne s'est pas déroulée en raison de l'absence du club Athlétic In Salah
- **Attendu qu'il** y a lieu de considérer que la rencontre de de Coupe d'Algérie Futsal TS El Ksour – Athlétic In Salah , qu'il s'agit d'un forfait délibéré en Coupe d'Algérie Futsal Saison 2024-2025 de l'Equipe Athlétic In Salah
- **Attendu que** le club Athlétic In Salah encours l'application de sanctions ;
- **Par ces motifs et de ce qui précède la Commission décide :**
 - Match perdu par pénalité à l'Equipe Athlétic In Salah pour en attribuer le gain du match à l'Equipe TS El Ksour qui marque trois (3) points et un score de trois (03) buts à zéro (00)**
 - **Dix Mille Dinars d'amende (10.000 DA) au club Athlétic In Salah**

4- Programme des Rencontres
Coupe d'Algérie Futsal Saison 2024 – 2025
3eme TOUR PRELIMINAIRE :
21 et 20 Décembre 2024

N°	DESIGNATIONS	
REGION SUD OUEST		
22	RC Naama	OR Abadla
REGION OUEST		
23	JSM Tlemcen	3 Freres Amarouche Sidi Bel Abbes
M H S Oran « Exempt »		
REGION CENTRE		
24	J Sidi Moussa	ARB Tissemsilt
25	FC Akbou	CS Birmouradrais
M C Béjaia « Exempt »		
REGION EST		
26	AC Guelma	C Ras El Ain
27	GF Bordj Bou Arréridj	RC El Eulma
AF Bordj Bou Arréridj « Exempt »		
REGION SUD - EST		
28	CR Hassi Messaoud	TS El Ksour
29	JSM Djamaa	HB Metlili Chaanba
30	CSS Ghardaia	RC Meghaier
31	CSN Bounoura	CM Berriane
RC Hassani Abdelkrim « Exempt »		

5- Programme des Rencontres Futsal Division-1

(5eme Journée)

06 et 07 Décembre 2024

N°Match	Groupe Sud		
37	CR HASSI MESSAOUD	RC HASSANI	
38	HB METLILI CHAANBA	CSN BOUNOURA	
39	CM BERRIANE	JSM DJAMAA	
CSS GHARDAIA « Exempt »			

N°Match	Groupe Centre-Est		
40	GF BBA	AC AUZIUM	
41	GAF SKIKDA	AF BBA	
42	CF El Kseur	C Ras El Ain	
AC Guelma « Exempt »			

N° Match	Groupe Centre-Ouest		
43	UAM SAHEL	OS TIGHENNIF	
44	AE KIFFANE	MC BEJAIA	
45	FC AKBOU	J SIDI MOUSSA	
MHS ORAN « Exempt »			

6- Programme des Rencontres Futsal Division-2

(2eme Journée)

06 et 07 Décembre 2024

N°Match	Groupe Sud Est		
21	ESL MENIAA	RC MEGHAIER	
22	MC OUM MERIEM	TS EL KSOUR	
SP HASSI MESSAOUD « Exempt »			

N°Match	Groupe Est		
23	RC EL EULMA	AT MSILA	
24	EJ EL EULMA	HILAL FUTSAL BBA	
25	RC AIN MLILA	EN BATNA	

N° Match	Groupe Centre		
26	CS BIRMOURADRAIS	MC ALGER	Match Reporté
27	ES BOLOGHINE	AF BOUSMAIL	/
28	ARB TISSEMSILT	US ROUIBA	/

N° Match	Groupe Ouest		
29	TS MAGHNIA	RC NAAMA	Match Reporté
30	OR ABADLA	JSM TLEMCEN	
03 FA SBA « Exempt »			

7- Programme de la rencontre reprogrammée Catégorie U 16
(1 ere Journée)
06-07 Décembre 2024

N° Match	<u>Groupe 1</u>		
01	OR ABADLA	AE KIFFAN	

8- Note aux Clubs
« Règlements du Cjampionnat Futsal »

Article 15 : Obligations des clubs en matière d'organisation de match

Le club sportif amateur est responsable du comportement de ses joueurs, officiels, membres, supporters ainsi que toute autre personne exerçant une fonction dans le club ou lors d'un match

Article 20 : Informations d'une décision

« Les clubs sont tenus de s'informer des décisions prises par la ligue et/ou la FAF. Celles-ci, sont réputées avoir été portées à la connaissance des clubs, dès leur publication dans les bulletins officiels et sur les sites Internet de la ligue . »

Article 51 : Main Courante

1. Les personnes autorisées à l'accès réservé au banc de touche (la main courante) sont au maximum les neuf **(09) joueurs remplaçants** et les cinq **(05) officiels** dont les fonctions sont reprises ci-après :

- 1)- l'entraîneur ;
- 2)- l'entraîneur adjoint ;
- 3)- le médecin ;
- 4)- l'assistant médical ;
- 5)- le secrétaire du club.

Ces officiels doivent être inscrits sur la feuille de match et détenteurs des licences établies pour la saison en cours. Ils ne peuvent en aucun cas être remplacés par d'autres personnes même disposant de licences à l'exception du médecin qui peut être remplacé par un autre médecin détenteur d'une carte professionnelle.

Article 139 : Responsabilité du décompte des sanctions

« Le décompte des sanctions, avertissements ou autres relève de la seule responsabilité des clubs.



Mr ADDI Abderahmane
Président
de la Commission de l'Organisation des Compétitions